



PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER ADMINISTRATIF, MÉDICAL ET FINANCIER

Documents à imprimer et à conserver par l'étudiant

- Circulaire de rentrée
- Règlement intérieur

Documents à imprimer et à remettre à l'Institut avec les pièces exigées

- La **fiche d'inscription en formation initiale** dument remplie et signée + 1 photo.
- Une photocopie lisible de l'un des documents suivants** : carte nationale d'identité en cours de validité (photocopie recto-verso) ou passeport en cours de validité.
Les candidats ressortissants d'un pays hors Union Européenne doivent fournir l'un des documents suivants en cours de validité : une carte de séjour ou une carte de résident ou un passeport avec traduction française par un traducteur assermenté ou une carte d'identité avec traduction française par un traducteur assermenté.
- ORIGINAL et photocopie du DIPLOME** ayant permis l'inscription à la sélection (relevé de notes pour les bacheliers 2019, baccalauréat, B.T.A., B.T.S., D.A.E.U., D.P.A.S., D.P.A.P, attestation de validation des acquis, etc....).
- Le **dossier médical complet ou en cours** (*certificat d'aptitude + attestation des conditions médicales et conditions d'assurance annuelle personnelle obligatoire*)
- L'**attestation d'assurance** couvrant la **responsabilité civile individuelle professionnelle et les risques professionnels** (*bulletin d'adhésion MACSF + chèque **OU** attestation émanant d'une autre compagnie d'assurance*)
- L'**autorisation de captation et de diffusion d'image** (imprimé « Droit à l'image ») complétée
- Un **relevé d'identité bancaire** (*remboursement / indemnités de stage*)
- La **copie du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense** pour les étudiants français âgés de moins de 25 ans (art L.113-4 et L114-6 du code du service national)
- La **copie de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) + recyclage éventuel** pour les étudiants l'ayant déjà validé
- Une **attestation de prise en charge du coût de formation** pour les étudiants financés par leur employeur ou un organisme
- Avis de situation délivrée par Pôle Emploi datant de moins de 1 mois** pour les étudiants demandeurs d'emploi (document disponible sur votre espace personnel Pôle Emploi)
- Chèque en règlement des droits d'inscription universitaire de 170€ (montant 2019/2020) - chèque à l'ordre de «IRFSS CRF LONS LE SAUNIER». Aucun remboursement ne sera effectué.**
- Règlement des frais de bibliothèque soit 50 €** (port-folio/référentiel et livret de formation - clé USB - accès WIFI + Dokéos pendant les 3 ans)- **chèque à l'ordre de «IRFSS CRF LONS LE SAUNIER»**
- Attestation de non inscription établie depuis la plateforme Parcoursup (www.parcoursup.fr) **pour les candidats AS/AP ou Formation professionnelle** (à fournir dans les 6 jours suivant l'acceptation de la place).

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Site de LONS LE SAUNIER
155 Chemin de Chaudon
39000 LONS LE SAUNIER
Tél : 03.84.47.28.87
E-mail : irfss.lonslesaunier@croix-rouge.fr
N° SIRET : 77567227201361
N° Déclaration activité : 43 75 007 49 39

Siège social
9 Boulevard du Champ aux métiers
21800 QUETIGNY

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

